

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 7 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olagne, Maire de la commune.

Présents : Olagne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Bayon Marguerite, Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Sève Hervé (à partir de 19h40)

Absents excusés : Barbe Monique, pouvoir à Rouby Gérard, Lebailly Laurence, pouvoir à Peyrache Agnès, Alègre Carlos, pouvoir à Moreau Catherine, Richon Isabelle, pouvoir à Caule Suzanne, Delattre Nicolas, pouvoir à Cohen Jean-Philippe, Besset Grégory, pouvoir à Parat René, Valancony Tiphaine pouvoir à Olagne Patrick, Rey Claudine, Boutoumit Amina, Auternaud Audrey,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 22 **Présents** : 12 **Pouvoirs** : 7 **Votants** : 19

Début de la séance en présence de 12 conseillers à 19h35 – entrée de Monsieur Hervé Sève à 19h40, après la première délibération

Approbation du Procès-verbal du 07 février 2022

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 07 février 2022 a été approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe Cohen, adjoint délégué à l'urbanisme donne un compte rendu des différentes réunions depuis le 07 février 2022 et présente les dossiers accordés.

- M. Coupey Anthony, route de Clémencieux : sur une parcelle de 1985m² construction d'une piscine de 34m².
- M. Gache Frédéric, entre village : installation d'un bloc climatiseur sur la façade arrière du Valle Quantia
- M. Seux Mickaël et Mme Mourelon Mathilde, route du bourg : sur une parcelle de 2 750m², permis modificatif sur le plan accessibilité et mise en forme du terrain.
- M. et Mme Ou Chanvireack et Roseline, route de Davézieux : permis modificatif sur les façades et tuiles, parcelle de 750 m².
- M. Pellegrino Christophe, Route de Talencieux les Romanettes : sur une parcelle de 2 630m² construction d'une maison de 202m² + garage de 49m² + piscine de 32m².
- M. Porcu Jean-Michel, route du bourg les Mellières : sur une parcelle de 1 071m² construction d'une maison de 142.93m² + garage de 40m².
- M. Vongpraseuth David, centre village : extension de 59m² pour création de logement + piscine de 32 m².

M. le Maire reprend la parole pour faire un point sur les diverses réunions tenues depuis le 07 février.

Le 15 février, les jeunes de la commune, participant au « secteur Jeunes » Nord Ardèche ont participé à la plantation des arbres de l'opération « un bébé, un arbre », avec l'aide des employés communaux.

Le 16 février en présence des paysagistes et des architectes du CAUE de l'Ardèche, une présentation du projet d'aménagement du city Park à Fontas a été faite. Le projet sera présenté dans une réunion ultérieure aux membres de la commission de cet aménagement qui n'ont pu y assister.

Le 18 février une réunion du comité des fêtes a eu lieu. Des précisions ont été apportées et des réponses ont été données quant au fonctionnement futur envisagé. Plusieurs participants réfléchissent à participer et à faire partie du prochain bureau qui va être créé.

Le 21 février devait se tenir une réunion quant à la création de l'arrêt de bus sur la RD, à proximité de Clémencieux. En l'absence des représentants du département, la réunion est reportée au mois de mai.

Le 24 février, s'est tenue l'assemblée générale des 'Sans soucis'. Le club remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des jeunes, à Jasco.

Le 26 février, le Vice-Président du Conseil Départemental et le Directeur Départemental du SDIS rencontraient nos pompiers Vernoscois. Une visite du site a été effectuée ; au cours des divers discours, il a été rappelé l'excellence du recrutement à Vernosc : quasiment la parité, à ce jour. Enfin, un changement de la porte du garage et l'acquisition d'un ordinateur est en cours.

Le 01 mars, le C.A.V.M. a tenu sa réunion habituelle ; plusieurs points ont été abordés, dont la traditionnelle journée franco-allemande qui a eu lieu dans les 2 écoles, la prochaine Vernoscoise du 01 Mai, la réception des allemands en Juillet et le déplacement à Maubach de nos jeunes de 14 à 16 ans, en aout.

Le 03 mars Vincent MAYOT et Patrick OLAGNE ont participé à une réunion organisée par l'Agglo en vue de la refonte du site Internet intercommunal mais aussi communal.

Le 4 mars Patrick OLAGNE et Catherine MOREAU participaient à l'A.G. des « Pas Perdus », à la Maison de la Musique. Le président de cette association en a profité pour remercier la municipalité du prêt de la salle et de la subvention annuelle. Il n'a pas été possible, au cours de l'année 2021, d'organiser quelques prestations payantes ; aussi, la trésorerie s'en trouve affaiblie. 2022 devrait voir un retour à la normale.

Le 5 mars, l'association des boules organise le concours « tête à tête » doté de la coupe de la Municipalité remise, en fin de soirée, à l'équipe gagnante, en présence de plusieurs élus. A l'issue de la journée la coupe de la municipalité a été remise à l'équipe gagnante.

M. le Maire reprend la parole pour présenter les diverses réunions à venir et présente ensuite les diverses délibérations prévues à l'ordre du jour.

Avenant n°6 à la convention de gestion de l'accueil collectif de mineurs

Par la présente délibération il convient de fixer la participation (pour l'année 2022) que la commune versera au groupement des associations familles rurales de l'Ardèche, pour l'organisation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis.

La participation de la commune est de 30.000 € depuis 2017 pour l'activité vacances et de 1.250 € pour l'activité du mercredi, depuis sa création en 2019.

En accord avec le groupement Familles Rurales il est proposé de maintenir ces participations à leurs niveaux actuels, soit 31.250 € au total, versés en deux fois.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

Marchés de travaux pour la construction d'une cantine et la réhabilitation de la salle d'animation au Fraisse – Lots 7 et 9

Le conseil municipal du 13 décembre 2021 avait par délibération autorisé la signature des marchés de travaux du projet de cantine et de réhabilitation de la salle du Fraisse. Deux des 12 lots alors en consultation n'avaient pu être attribués et avaient donc dû faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Le coût prévisionnel des travaux de l'APD, pour ces deux lots est estimé à 130.400 € HT ; il a été décidé de passer un marché selon une procédure adaptée avec publication dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (envoi au Dauphiné libéré du 2 décembre 2021 et publication le 6 décembre), et une publication sur le profil d'acheteur de la commune (publication le 2 décembre 2021 sur le site www.achatpublic.com). Le marché comprend donc les 2 lots suivants :

LOT	Libellés	Mtt de l'APD
7	Isolation- Plâtrerie - Finitions	121 000.00 €
9	Sols Minces	9 400.00 €

Les offres totalement dématérialisées devaient être déposées sur le profil d'acheteur avant le 10 janvier 2022 à 12h00.

Les entreprises ayant déposé une offre ont été les suivantes :

Entreprises	Adresse	Lot
SARL PETRUS CROS SN	7 rue basse ville, BP 55, 42702 FIRMINY	7/9
SARL MAZET DENIS	81 Allée de beauregard, 07100 ANNONAY	7/9
COMPTOIR DES REVETEMENTS SAS	45, rue du Marais, 69100 ANNONAY	7
AD SOLS	ZAC de Briffaut Est, 27 rue Henry Rey, 26000 VALENCE	9

Le 27 janvier, une première réunion de la commission MAPA, autour de Monsieur le Maire, a permis d'analyser les offres reçues. Il a été demandé aux candidats, lors d'une phase de négociation de préciser leur offre, tant au niveau qualitatif, qu'en ce qui concernait l'offre de prix.

Lors d'une deuxième réunion de la commission, le 24 février, les offres négociées ont été analysées et il a été proposé de passer un marché avec les entreprises suivantes

LOT	Libellés	Entreprises	Offre
7	Isolation- Plâtrerie - Finitions	SARL DENIS MAZET – 07100 ANNONAY	118 756.88 €
9	Sols Minces	AD SOLS – 26000 VALENCE	7 532.35 €

Il convient d'autoriser, par cette délibération la signature des deux marchés restants, par le Maire.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

Patrick Olagne confie ensuite la parole à Agnès Peyrache pour l'examen des comptes administratifs de la commune.

a. Budget Principal

Le compte administratif 2021 du budget principal se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	1 715 997.19
	Réalisé	1 080 468.20

	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 715 997.19
	Réalisé	1 375 904.21
	Restes à réaliser	0.00
Investissement		
Dépenses	Prévu	2 683 741.88
	Réalisé	362 937.79
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	2 683 741.98
	Réalisé	427 649.56
	Restes à réaliser	
Résultat de clôture		
Fonctionnement		295 436.01
Investissement		64 711.77
Résultat global		360 147.78

Le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement		
Excédent de fonctionnement		295 436.01
Excédent reporté n-1		415 094.19
Résultat de clôture		710 530.20
Investissement		
Excédent d'investissement		64.711.77
Excédent d'investissement reporté n-1		609 613.78
Déficit des restes à réaliser		701 500.00
Besoin de financement		27 174.45

L'affectation du résultat d'exploitation (délibération) pourrait être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2022)	190 000.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2022)	520 530.20

b. Budget Annexe Centre commercial

Le compte administratif 2021 du budget annexe se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	21 700.00
	Réalisé	67 669.38
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévu	21 700.00
	Réalisé	83 546.10
	Restes à réaliser	-
Investissement		
Dépenses	Prévu	61 300.00
	Réalisé	49 491.44
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévu	61 300.00
	Réalisé	78 364.32
	Restes à réaliser	
Résultat d'exécution		
Fonctionnement		15 876.72
Investissement		28 870.88
Résultat global		2 163.75

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Fonctionnement

Excédent de fonctionnement	15 876.72
Excédent reporté	2 075.52
Résultat de clôture	17 952.24
Investissement	
Excédent d'investissement	28 872.88
Déficit d'investissement reporté	- 12 911.77
Excédent de financement	15 961.11

La délibération d'affectation du résultat d'exploitation (délibération) pourrait être rédigée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2022)	13 300.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2022)	4 652.24

c. Budget Annexe Production d'énergie Photovoltaïque

Le compte administratif 2021 du budget annexe se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	19 956.66
	Réalisé	11 466.99
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	19 956.66
	Réalisé	14 305.07
	Restes à réaliser	
Investissement		
Dépenses	Prévu	38 630.03
	Réalisé	6 830.27
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	38 630.03
	Réalisé	12 732.00
	Restes à réaliser	
Résultat d'exécution		
Fonctionnement		2 838.08
Investissement		5 901.73
Résultat global		8 739.81

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement	2 838.08
Excédent reporté	6 942.66
Résultat de clôture	9 780.74
Investissement	
Excédent d'investissement	5 901.73
Excédent d'investissement reporté	19 498.03
Excédent de financement	25 399.76

L'affectation du résultat d'exploitation (délibération) pourrait être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2022)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2022)	9 780.74

d. Budget annexe Zone des Melzasses

Le compte administratif 2021 du budget annexe se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	360 902.21
	Réalisé	213 659.44
	Restes à réaliser	

Recettes	Prévu	360 902.21
	Réalisé	243 659.44
	Restes à réaliser	
Investissement		
Dépenses	Prévu	360 902.21
	Réalisé	213 659.44
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	360 902.21
	Réalisé	213 659.44
	Restes à réaliser	
Résultat de clôture		
Fonctionnement		30 000.00
Investissement (Déficit)		- 147 242.77
Résultat global		- 117 242.77

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement	30 000.00
Déficit reporté	0.00
Résultat de clôture	30 000.00
Investissement	
Déficit d'investissement	0.00
Déficit d'investissement reporté	147 242.77
Besoin de financement	117 242.77

Par la délibération d'affectation du résultat, il pourrait être décidé de garder en section de fonctionnement le résultat de clôture de 30.000 € qui sera repris au budget primitif 2022 ; le déficit d'investissement sera également repris au budget primitif 2022.

Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Résultat reporté en fonctionnement (002)	30 000.00
Résultat d'investissement reporté (001)	147 242.77

Agnès Peyrache, propose ensuite au Conseil municipal de passer aux différents votes en commençant par l'approbation des comptes de gestion 2021.

Chaque compte de gestion fait l'objet d'un vote dans l'ordre suivant :

Budget principal : adopté à l'unanimité des membres présents

Budget annexe « Centre commercial » : adopté à l'unanimité des membres présents

Budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » : adopté à l'unanimité des membres présents

Budget annexe « Zone des Melzasses » : adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Patrick Olgne se retire ensuite pour que soit procédé à l'approbation des comptes administratifs 2021 ; chaque compte administratif fait l'objet d'un vote dans l'ordre suivant, à la demande d'Agnès Peyrache, première adjointe, présidente de séance.

CA 2021 du Budget principal : adopté à l'unanimité des membres présents

CA 2021 du Budget annexe « Centre commercial » : adopté à l'unanimité des membres présents

CA 2021 du Budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » : adopté à l'unanimité des membres présents

CA 2021 du Budget annexe « Zone des Melzasses » : adopté à l'unanimité des membres présents

Patrick Olagne revient dans la salle, afin qu'il soit procédé aux votes concernant l'affectation des résultats des différents budgets.

L'affectation du résultat d'exploitation du budget principal peut être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2022)	190 000.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2022)	520 530.20

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

La délibération d'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « centre commercial » peut être rédigée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2022)	13 300.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2022)	4 652.24

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

Le conseil examine ensuite la délibération d'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » qui lui est soumise ; elle peut être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2022)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2022)	9 780.74

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

Enfin, c'est la délibération d'affectation du résultat concernant le budget annexe « zone des Melzasses » qui est proposée au vote du conseil municipal, sur la base suivante :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Résultat reporté en fonctionnement (002)	30 000.00
Résultat d'investissement reporté (001)	147 242.77

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

M. le Maire reprend la parole pour annoncer la démission de Claudine Rey pour des raisons personnelles, Mme Boyer devrait prendre sa place et sera présentée au conseil lors d'une prochaine réunion

M. Hervé Sève présente également sa démission à M. le Maire ; avec sa famille, il déménage dans l'Ouest de la France ; il sera quant à lui remplacé par M. Grégoire Martin, qui sera aussi installé lors de la prochaine réunion du conseil.

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.

